

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 16 NOVEMBRE 2017



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

L'an deux mille dix-sept, le seize novembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe, maire	X			
M. VEILLARD Roland, adjoint	X			
Mme DAVID Gisèle, adjointe	X			
M. FOUCHER Hervé, adjoint		X		Pouvoir à Roland VEILLARD
Mme MANCEAU Laurence, adjointe	X			
M. BARRAIS Joël, adjoint	X			
Mme GAUTIER Maryvonne, adjointe	X			
Mme BARET Nathalie		X		Pouvoir à Laurence MANCEAU
Mme BARRAIS Anne-Marie	X			
Mme BÉZIER Florence	X			
M. BOITEUX Yves-Éric		X		Pouvoir à Florence BÉZIER
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
M BOURDAIS Patrice	X			
Mme DION Annaïck		X		Pouvoir à M-Françoise GARANGER
M DOREAU Jean Sébastien	X			
Mme GARANGER Marie-Françoise	X			
M. GUILMEAU Nicolas		X		Pouvoir à Gisèle DAVID
M. HAMON Guénaël	X			
M. LUTELLIER Raymond	X			
M PIVÈNE Pascal		X		Pouvoir à Maryvonne GAUTIER
Mme POILPRÉ Stéphanie	X			
Mme ROUSSELET Véronique	X			
Mme TOUPLIN Bénédicte	X			
TOTAL	17	6		
Date de convocation : 10 novembre 2017 / Secrétaire de séance : Mme Gisèle DAVID				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 23				

♦♦♦

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. LANGOUËT propose de désigner Mme DAVID secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT annonce au conseil municipal le départ pour la communauté de communes de M. LEGER, directeur des services techniques. Il y occupera le poste de responsable eau et assainissement. M. LANGOUËT salue le travail accompli par M. LEGER au sein de la commune.

1 - AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

2 – CADRE DE VIE – COMMUNICATION

3 – AFFAIRES CULTURELLES & TOURISTIQUES

4 – AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES

5 – URBANISME – EAU & ASSAINISSEMENT

Objet 2017-05-11-38 D

Place du champ de foire : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Langouët

M. LANGOUËT rappelle au conseil municipal que l'aménagement de la place du Champ de foire s'inscrit dans la mise en place du schéma directeur de circulation apaisée. Le marché de la mission confié au maître d'œuvre, l'Atelier du Marais, comprenait l'élaboration du projet d'aménagement de la place, mais pas le suivi des travaux. Afin de garantir une bonne réalisation de ces derniers, il est proposé au conseil municipal de confier à l'Atelier du Marais la mise en œuvre de la tranche opérationnelle du chantier, en autorisant le maire ou ses adjoints à signer un avenant au marché.

Le taux de rémunération du prestataire est prévu à de 1,85% du coût travaux hors taxe, soit 13 677,59 € HT, soit 16 413,11 € TTC, pour un montant travaux de 739 329 €HT.

Vu la délibération n° 2016-05-01-02 du 7 janvier 2016 approuvant le schéma directeur de circulation apaisée,

Vu la délibération n° 2016-05-03-05 D du 31 mars 2016 autorisant le maire à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu le projet d'avenant au marché,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **CONFIE** le suivi de la tranche opérationnelle des travaux à l'Atelier du Marais,
- ▶ **APPROUVE** la signature d'un avenant au marché initial à un taux de rémunération de 1,85% du coût travaux de la tranche opérationnelle, soit 13 677,59 € HT,
- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer l'avenant.

6 – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - JEUNESSE

Objet 2017-06-11-13 D

Salle du FCC : octroi du marché de travaux et choix des options

Rapporteur : M. Barrais

M. BARRAIS, adjoint, informe le conseil municipal que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 10 novembre pour étudier les offres remises pour les travaux de rénovation de la salle du FCC et que le comité de pilotage du projet de rénovation s'est réuni le 14 novembre pour définir le choix des options.

Considérant les recommandations du comité de pilotage, **M. BARRAIS** propose de retenir les options suivantes :

Option n°2 : rampe rue André Bourvil, Option n°6 : Garde-corps rampe extérieure rue André Bourvil, Option n°32 : Peinture sur muret soutènement rampe rue André Bourvil	9 720,56 €
Option n°4 : Chevêtres métalliques pour désenfumage rideaux de salle, Option n°7 : châssis de désenfumage, Option n° 10 : Rideaux salle	26 329,00 €
Option n°5 : Habillages poteaux intérieurs de salle	3 150,00 €
Option n°9: Gestionnaire d'énergie	8 409,00 €
Option n° 12 : Cintre mobile	40 689,00 €
Option n°13 : Lambrequin	9 620,00 €
Option n°15 : + 12 lignes graduées	4 769,00 €
Option n°20 : Interphonie	1 808,00 €
Option n°21 : Réseaux d'ordre	1 193,00 €
Option n°22 : Réseaux vidéo	260,00 €
Option n°23 : Console son	565,00 €
Option n°24 : Rack sources	794,00 €
Option n°25 : Diffusion façade	8 881,00 €
Option n°26 : Retours	5 573,00 €
Option n°29 : Numérotation des sièges	620,00 €
Option n°30 : Parquet bois collé	9 482,73 €
TOTAL	131 863,29 €

Considérant le rapport d'analyse des offres faites du maître d'œuvre et les recommandations de la commission d'ouverture des plis, **M. BARRAIS** propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes, qui ont présenté pour chacun des lots les offres les plus économiquement intéressantes, en considérant à la fois la qualité de l'offre et le prix proposé, les prix indiqués s'exprimant hors taxes et intégrant les options retenues :

Lot	Entreprise	Adresse	Montant
1	SARL Onorm DTME	67 route de Nantes 53400 CRAON	97 300,00 €
2	SARL Lavandier Construction	17 avenue du Président Wilson 44110 CHATEAUBRIANT	618 314,31 €
3	SARL Abil	ZI Sud - Chemin de Maine 53960 BOUCHAMP LES LAVAL	280 667,97 €
4	Paumard - Menguy	ZI du Bourny - Rue Jean Guéhenno 53000 LAVAL	344 401,48 €
5	SBEM	9 rue du Chatellier 53940 SAINT BERTHEVIN	72 500,00 €
6	Baron	ZA - 3 rue des Rouliers 53810 CHANGÉ	37 000,00 €
7	Pelé Menuiserie et Agencement	ZA de la Querminais - Montenay 53500 ERNÉE	45 000,00 €
8	Pelé Menuiserie et Agencement	ZA de la Querminais - Montenay 53500 ERNÉE	20 100,00 €
9	Actis - EURL Latour	ZA La Biochère 53810 CHANGÉ	59 323,92 €
10	SARL BREL	ZA La côte du Nord 35133 LECOUSSE	18 000,00 €
11	Ceme Moreau	ZI Les Dorices 44330 VALLET	309 963,25 €
12	FCPL	ZA des Dahinières 53810 CHANGÉ	17 300,00 €
13	Ruault Doublet Electricité	9 Le Pavé 50300 MARCEY LES GREVES	147 209,00 €
14	2.44 - 3 Maussion	ZA Le Penquer 29620 GUIMAEC	157 904,00 €
15	Sonowest SARL	15 rue du Lieutenant Colonel Dubois 35132 VEZIN LE COQUET	85 866,00 €
16	Master Industrie	Zone Vendéopôle - Rue R. Laënnec 85130 LA VERRIE	231 338,15 €
17	SARL Guérin Carrelage	ZA du Riblay 53260 ENTRAMMES	31 000,00 €
18	HEUDE BÂTIMENT	27 avenue de la Libération 53500 ERNÉE	38 111,64 €
19	Paillard Déco	51 Rue Louis Pasteur 53230 COSSÉ-LE-VIVIEN	27 548,88 €
20	Innowatt Energie	ZA La Carie 53210 ARGENTRE	37 307,00 €
TOTAL			2 676 155,60 €

Soit un montant global de 3 211 386,72 € toutes taxes comprises. **M. BARRAIS** rappelle que l'Etat rembourse le montant de la TVA à l'année N+1 via le fonds de compensation de la TVA.

Mme GARANGER fait remarquer que l'entreprise BREL risque de faire prendre du retard à l'ensemble du chantier.

M. LANGOUËT souligne que plus de la moitié des entreprises retenues sont mayennaises.

M. BONZAMI demande combien d'entreprises ont répondu au lot n° 13.

M. BARRAIS l'informe que 5 entreprises ont répondu, pour des prix allant de 138 000 à 222 000 €.

Mme TOUPLIN demande si des recherches sur internet sont faites sur les entreprises avant de les sélectionner. **M. BARRAIS** rappelle que l'analyse des offres est faite par le maître d'œuvre sur les critères fixés par le règlement de consultation et que ce dernier remet ensuite son rapport à la collectivité, qui fait son choix sur cette base. La commission d'ouverture des plis propose de suivre le classement du rapport d'analyse du maître d'œuvre, les offres arrivant en premier pour chaque lot étant en cohérence avec le projet, tant au niveau technique que financier.

Mme POILPRÉ demande pourquoi la commune est obligée de retenir l'entreprise GUERIN CARRELAGES pour le lot 17, eu égard aux mauvaises expériences passées avec l'entreprise. **Mme GARANGER** dit qu'il faut plutôt GUERIN que BREL. **M. LUTELLIER** ajoute que pour le lot 10, il faudrait plutôt choisir ACTIS que BREL.

M. LANGOUËT rappelle que l'octroi de marchés publics suit des règles précises qui visent à garantir le bon usage des deniers publics et d'éviter les abus, en assurant le choix des offres les plus intéressantes du point de vue économique et technique. Le travail d'analyse du maître d'œuvre permet à la commune de s'assurer du respect de ces règles et qu'il convient donc d'en tenir compte.

M. BARRAIS indique que le comité de pilotage du projet de rénovation propose de ne pas retenir certaines options pour l'achat de matériel supplémentaire, car la commune peut réutiliser du matériel déjà à sa disposition.

M. DOREAU souhaite savoir ce qu'il va être fait du parquet existant.

M. BARRAIS dit qu'il pourrait être envisagé de le réutiliser pour la scène.

M. LUTELLIER répond que cela ne lui semble pas envisageable, car le parquet fait trop de bruit.

M. BARRAIS propose de mettre le choix des entreprises au vote et de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis. **M. BONZAMI** se demande pourquoi le conseil municipal se réunit-il s'il ne peut pas discuter du choix des entreprises. **M. BARRAIS** rappelle que les discussions ont eu lieu lors des réunions de la commission d'ouverture des plis et du comité de pilotage du projet : leurs avis sont le fruit d'un travail approfondi d'analyse des offres de la part du maître d'œuvre et de la commission, afin de garantir les choix les plus économiquement avantageux et la sécurité juridique de la décision. Il semble difficilement concevable que le conseil municipal ne suive pas l'avis de la commission d'ouverture des plis, sur des fondements qui ne relèvent pas toujours de l'appréciation objective des offres.

Vu le rapport du maître d'œuvre,

Vu l'avis du comité de pilotage du projet de rénovation de la salle du FCC,

Vu l'avis de la commission d'ouverture des plis,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **DÉCIDE** de retenir dans le cadre du marché les options indiquées ci-avant,
- ▶ **DÉCIDE** de retenir les entreprises indiquées ci-avant aux montants indiqués,
- ▶ **AUTORISE** l'inscription de la dépense de 3 211 386,72 €,
- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la signature des marchés et à la réalisation des travaux.

7 – FINANCES – BÂTIMENTS

8 – INTERCOMMUNALITÉ

♦♦♦

Mme Gisèle DAVID
Secrétaire de séance

La séance est levée à 21h32.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe SECRETARIE DE SÉANCE	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint ABSENT Procuration à M. Veillard
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie ABSENTE Procuration à Mme Manceau	Mme BARRAIS Anne-Marie
Mme BÉZIER Florence	Mme DION Annaïck ABSENTE Procuration à Mme Garanger	Mme GARANGER Marie-Françoise
Mme POILPRÉ Stéphanie	Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte
M. BOITEUX Yves-Éric ABSENT Procuration à Mme Bézier	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice
M. DOREAU Jean-Sébastien	M. GUILMEAU Nicolas ABSENT Procuration à Mme David	M. HAMON Guénaël
M. LUTELLIER Raymond	M. PIVÈNE Pascal ABSENT Procuration à Mme Gautier	

